## **DIRECTIONS D'ECOLES CLASSEES REP+**

	Dana la ca	dua da la vafa	malation de l'éducation muioni	haina la démanta		
0455555	Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, le département dispose d					
CADRE DE	22 écoles labellisées « REP + ». Ces dernières bénéficient notamment de moyens					
FONCTIONNEMENT	bonifiés leur permettant de mener de manière facilitée un travail en équipe (temps de					
ET MISSIONS	décharge, actions formation spécifiques, mise en place de dispositif innovant comme					
	les classes de CP et CE1 dédoublées, « l'accueil des moins de 3 ans »).					
			elles, élémentaires ou primaires cla		,	
	E.E.PU	0831568D	GEORGES BRASSENS	LA SEYNE	LA SEYNE	
DOCTEC	E.E.PU	0830937T	JEAN ZAY	LA SEYNE	LA SEYNE	
POSTES	E.E.PU	0830443F	LUCIE AUBRAC	LA SEYNE	LA SEYNE	
	E.E.PU	0831151A	VICTOR HUGO	LA SEYNE	LA SEYNE	
	E.M.PU	0831567C	GEORGES BRASSENS	LA SEYNE	LA SEYNE	
	E.M.PU	0830763D	JEAN ZAY	LA SEYNE LA SEYNE	LA SEYNE	
	E.M.PU E.M.PU	0830238H 0831234R	PIERRE SEMARD VICTOR HUGO	LA SEYNE LA SEYNE	LA SEYNE LA SEYNE	
	L.IVI.I O	003123410	VICTORTIOGO	LA SETNE	LA OLTNE	
	E.E.PU	0831434H	FONT PRE	TOULON	TOULON 3	
	E.E.PU	0830293T	MARIUS LONGEPIERRE	TOULON	TOULON 3	
	E.E.PU	0831556R	PONT DE SUVE	TOULON	TOULON 3	
	E.M.PU	0830256C	FLEUR DES CHAMPS	TOULON	TOULON 3	
	E.M.PU	0830257D	FONT PRE	TOULON	TOULON 3	
	E.M.PU	0830264L	LES ŒILLETS	TOULON	TOULON 3	
	EEDU	0830285J	IACOHES W/ES COUSTEAL	TOULON	TOLU ON 2	
	E.E.PU E.E.PU	0830285J 0830820R	JACQUES YVES COUSTEAU LA BEAUCAIRE	TOULON	TOULON 2 TOULON 2	
	E.E.PU	0831045K	LA TAURIAC	TOULON	TOULON 2	
	E.E. PU	0830298Y	PONT NEUF 2	TOULON	TOULON 2	
	E.M.PU	0830250W	BASSE CONVENTION	TOULON	TOULON 2	
	E.M.PU	0830764E	LA BEAUCAIRE	TOULON	TOULON 2	
	E.M.PU	0831139M	LA TAURIAC	TOULON	TOULON 2	
	E.M.PU	0830259F	LE JONQUET	TOULON	TOULON 2	
	Aux missio	ns afférentes	s à la direction d'une école de	éfinies par le dé	cret n°2002-164	
COMPENTENCES ET						
QUALITES			prioritaire REP +.			
REQUISES				r narticine à sa	mise en œuvre et	
REGUICES	Membre du comité de pilotage du REP+, le directeur participe à sa mise en œuvre et à son évaluation, aux travaux de cette instance de pilotage du projet de réseau et, au					
	sein de son école et de son équipe.					
	Enfin, le dispositif de formation spécifique aux écoles REP+ (18 demi-journées par an					
	consacrées à la formation et la concertation) implique chez le directeur une					
	compétence particulière d'animation et d'organisation, de son équipe notamment pour					
	le plan de formation et d'accompagnement des équipes.					
	L'accueil des élèves de moins de trois ans nécessite un regard particulier sur ce					
	public scolaire.					
	Dans ce contexte spécifique, la gestion et l'animation de l'école REP+ requiert un					
	sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, la					
	continuité des apprentissages, le suivi du parcours des élèves et la prise en charge de					
	leurs difficultés. Le projet d'école, à articuler en permanence avec le projet de réseau,					
	est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la					
	réussite des élèves.					
	Les capacités d'initiative indispensables doivent être complétées par un					
	positionnement clair au sein d'une dynamique de réseau, en lien avec les pilotes.					
	Disponibilité, engagement, rigueur, aptitudes au dialogue et à la médiation sont les					
		a direction bi	an accumáa			
	piliers d'un					
	Réf : décre	et 2002-164 d	lu 24 septembre 2002			
SITUATION	Réf : décre	et 2002-164 d		aptitude départ	ementale en cours	
SITUATION ADMINISTRATIVE	Réf : décre Les candid	et 2002-164 d lats doivent, s	lu 24 septembre 2002			
	Réf : décre Les candid de de valid	et 2002-164 d lats doivent, s	lu 24 septembre 2002 soit être inscrits sur la liste d' exercé les fonctions de dire			
	Réf : décre Les candid de de valid moins dans	et 2002-164 d lats doivent, s lité, soit avoir s leur carrière	lu 24 septembre 2002 soit être inscrits sur la liste d' exercé les fonctions de dire e.	ction durant 3 a	nnées scolaires au	
	Réf : décre Les candid de de valid moins dans Les candid	et 2002-164 d lats doivent, s lité, soit avoir s leur carrière lats répondar	lu 24 septembre 2002 soit être inscrits sur la liste d' exercé les fonctions de dire e. nt aux critères règlementaires	ction durant 3 a s d'accès à la fo	nnées scolaires au onction de direction	
	Réf : décre Les candid de de valid moins dans Les candid sont convo	et 2002-164 d lats doivent, s lité, soit avoir s leur carrière lats répondar equés pour ur	lu 24 septembre 2002 soit être inscrits sur la liste d' exercé les fonctions de dire e. nt aux critères règlementaires n entretien devant une comm	ction durant 3 a s d'accès à la fo ission en amon	nnées scolaires au onction de direction t des opérations	
	Réf : décre Les candid de de valid moins dans Les candid sont convo du mouver	et 2002-164 d lats doivent, s lité, soit avoir s leur carrière lats répondar equés pour ur nent. En cas	lu 24 septembre 2002 soit être inscrits sur la liste d' exercé les fonctions de dire e. nt aux critères règlementaires n entretien devant une comm de pluralité de candidatures	ction durant 3 a s d'accès à la fo ission en amon sur un même p	nnées scolaires au onction de direction t des opérations oste, la nomination	
	Réf : décre Les candid de de valid moins dans Les candid sont convo du mouver s'effectuers	et 2002-164 d lats doivent, s lité, soit avoir s leur carrière lats répondar equés pour ur nent. En cas a au barème	lu 24 septembre 2002 soit être inscrits sur la liste d'exercé les fonctions de directe.  In aux critères règlementaires entretien devant une comme de pluralité de candidatures, à titre définitif, dans le cadre	ction durant 3 a s d'accès à la fo ission en amon sur un même p e du mouvemer	ennées scolaires au onction de direction t des opérations oste, la nomination nt intra	
	Réf : décre Les candid de de valid moins dans Les candid sont convo du mouver s'effectuers départeme	et 2002-164 d lats doivent, s lité, soit avoir s leur carrière lats répondar equés pour ur ment. En cas a au barème, ental. Si des p	lu 24 septembre 2002 soit être inscrits sur la liste d'exercé les fonctions de directe. It aux critères règlementaires n'entretien devant une comme de pluralité de candidatures à titre définitif, dans le cadre postes restent vacants, à l'iss	ction durant 3 a s d'accès à la fo ission en amon sur un même p e du mouvemer ue du mouvem	ennées scolaires au conction de direction t des opérations oste, la nomination at intra ent principal, ils	
	Réf : décre Les candid de de valid moins dans Les candid sont convo du mouver s'effectuers départeme pourront êt	et 2002-164 de lats doivent, se lats répondars répondars qués pour ur ment. En cas a au barème, ental. Si des pare obtenus à lats répondars pour ur ment de la cas parème, ental. Si des pare obtenus à	lu 24 septembre 2002 soit être inscrits sur la liste d'exercé les fonctions de directe.  In aux critères règlementaires entretien devant une comme de pluralité de candidatures, à titre définitif, dans le cadre	ction durant 3 a s d'accès à la fo ission en amon sur un même p e du mouvemer ue du mouvem	ennées scolaires au conction de direction t des opérations oste, la nomination at intra ent principal, ils	

DSDEN DU VAR Mouvement 2020